

ANNEXE II

Prélèvements à effectuer dans le cadre du programme de contrôle des salmonelles

Etablissements d'élevage	Etablissements reproducteurs						couvoirs
	Période d'élevage			Période de ponte			
Exécution	Poussin d'un jour	A l'âge de 4 semaines	2 semaines avant l'entrée en ponte	4 semaines après l'entrée en ponte au plus tard à 26 semaines	Une fois tous les 15 jours jusqu'à 60 semaines	4 semaines avant l'abattage	Toutes les 16 semaines
	CO	AC	CO	CO	AC	CO	

* CO : Contrôle officiel.

* AC : Autocontrôle.